

carrelage

Amaris

Détergent dégraissant sols durs

Détergent alcalin pour éliminer plus particulièrement les salissures d'origine organiques mais également minérales sur les carrelages, marbres, granits et toutes surfaces lavables non protégées. Convient pour entretenir des sols carrelés en hypermarché mais également en ateliers, garages, hall d'exposition. Peu moussant, il s'utilise à l'autolaveuse. Contient un agent anti-calcaire.

Fiche technique

Mode d'emploi

Auto laveuse : dilution de 1 à 2 %.
Lavage manuel : dilution de 2 à 5 %.
Appliquer la solution sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes.
Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.
Dans le cas de sols fortement encrassés, procéder à un trempage.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu clair
- pH : $\geq 12,5$
- Densité : 1,10 - 1,12

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH.
Corrosion cutanée, Catégorie 1.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-07-2022 Ind. 13 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.